

FINALE REGIONALE Beach Soccer



SAINT MÉDARD
EN JALLES



Samedi 02 Juillet 2022
STADE BEACH BALL' EN JALL'
PLACE MICHEL GADRET
33 160 SAINT MEDARD EN JALLES

Coup d'envoi : **10H00** - Arrivée des équipes au sein de l'installation sportive au plus tard à 09H00.

EQUIPES QUALIFIEES (6) :

- UNION FUTSAL OEYRELUY (Landes)
 - S.C. ST PIERRE DU MONT (Landes)
 - F.C. ST MEDARD EN JALLES (Gironde)
 - A.S. TAILLANAISE (Gironde)
 - U.S. ARTIGUAISE (Gironde)
 - A.S. ST AUBIN DE MEDOC (Gironde)
-

POULE A :

- A.S. TAILLANAISE
- A.S. ST AUBIN DE MEDOC
- UNION FUTSAL OEYRELUY

POULE B :

- F.C. ST MEDARD EN JALLES
 - U.S. ARTIGUAISE
 - S.C. ST PIERRE DU MONT
-

RENCONTRES par ordre chronologique :

- 1- A.S. TAILLANAISE / A.S. ST AUBIN DE MEDOC
 - 2- F.C. ST MEDARD EN JALLES / U.S. ARTIGUAISE
 - 3- Perdant Match 1 / UNION FUTSAL OEYRELUY
 - 4- Perdant Match 2 / S.C. ST PIERRE DU MONT
 - 5- Vainqueur Match 1 / UNION FUTSAL OEYRELUY
 - 6- Vainqueur Match 2 / S.C. ST PIERRE DU MONT
-

Tirage de la phase NATIONALE BEACH SOCCER

Lien : <https://www.fff.fr/article/7686-phase-finale-le-tirage.html>

RÈGLEMENTATION

1. EQUIPEMENTS :

1. Les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent être numérotés.
2. Le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent d'une largeur n'excédant pas 10 cm et d'une couleur contrastant avec son maillot.
3. Les joueurs remplaçants doivent porter impérativement une chasuble de couleur différente du maillot. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.
4. Les gardiens de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueurs et des arbitres. Pour parer à toute demande de l'arbitre, les gardiens de but doivent avoir à leur disposition deux maillots de couleurs différentes.

2. BALLONS

1. Les ballons du match sont ceux fournis par l'organisateur (la Ligue et/ou le club organisateur pour la phase régionale, la FFF pour la finale nationale), sous peine d'une amende dont le montant est fixé par le Comité d'Organisation.
2. Les ballons doivent être conformes aux Lois du Jeu du Beach Soccer de la FIFA.

3. REMPLACEMENT DES JOUEURS

1. Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un gardien de but. Un match ne peut débuter ni se poursuivre si moins de 3 joueurs par équipe y participent.
2. Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de 7, quelle que soit la phase de la compétition.
3. Pour tous les joueurs, les remplacements sont illimités.
4. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre revenir sur le terrain.

4. LICENCES – QUALIFICATION – PARTICIPATION

1. Les dispositions des Statuts et Règlements Généraux de la FFF s'appliquent dans leur intégralité au National Beach Soccer.
2. Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF.
3. Le National Beach Soccer est une compétition ouverte aux joueurs de catégorie Senior à laquelle peuvent également participer les joueurs de catégorie U17, U18 et U19, par exception à l'article 12.2 du Statut du Football Diversifié et dans le respect des conditions définies à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

4. Les joueurs doivent être titulaires d'une licence enregistrée avant le 30 avril de la saison en cours, au sein du club avec lequel ils participent au National Beach Soccer, dont la durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'épreuve. Il doit s'agir d'une licence de joueur Amateur (Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir), tel que prévu à l'article 60 des Règlements Généraux de la FFF.

5. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

6. Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs avant chaque match.

Un joueur ne présentant pas de licence peut participer au match sous réserve de respecter les dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.

7. Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables. Néanmoins, il est interdit pour tout joueur de participer le même jour à plus de deux matchs du National Beach Soccer.

5. DUREE DES RENCONTRES

La durée du match est de 2 périodes de 15 minutes, (pour toutes les rencontres à l'exception de la Finale), temps continue (pas d'arrêt de jeu).

La durée du match pour la Finale est de 3 périodes de 12 minutes (temps effectif géré par l'arbitre de centre).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 3 min sera disputée, et si à nouveau égalité, une séance de 3 tirs aux buts sera organisée.

6. POINTS OBTENUS PAR RENCONTRE – REGLES DE DEPARTAGE

Le barème de points est le suivant :

- 0 point : défaite
- 3 points : victoire temps réglementaire
- 2 points : victoire aux prolongations
- 1 point : victoire aux tirs aux buts (3 par équipe).

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- en cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- en cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.
- En dernier ressort, il sera procédé à un tirage au sort entre les équipes ex-aequo.

ARTICLE 7. ARBITRAGE

Lors de la phase régionale, les arbitres sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage (6).

ARTICLE 8 - DISCIPLINE ET APPELS

1. Discipline

1. Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou spectateurs à l'occasion des rencontres sont jugées, conformément au Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF, en premier ressort, par les Ligues lors de la phase régionale, par la Fédération à partir de la phase finale nationale.

2. Les sanctions prononcées lors des matchs du National Beach Soccer doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux.

3. Les sanctions prononcées sont :

- Avertissement, symbolisé par un carton jaune,
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe), symbolisée par un carton rouge.

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants. Il sera de plus suspendu automatiquement pour le match suivant de son équipe.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectives avec l'autorisation du chronométreur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes. En cas d'incident grave, le Comité d'Organisation est habilité à prendre toutes mesures conservatoires utiles. Celles-ci ne sont pas susceptibles d'appel.

ARTICLE 9 - FORMALITÉS D'APRÈS-MATCH

Les feuilles de match (papier) doivent être conservées par la Ligue concernée pour la phase régionale, et par la FFF pour la phase finale nationale. Lorsque la feuille de match originale est restée en possession de l'un des deux clubs, celui-ci doit la transmettre sans délai à l'organisateur, sous peine d'amende.

ORGANISATION AUTOUR DE LA FINALE

SECURITE DE LA RENCONTRE

La Ligue, lors de la phase régionale qu'elle organise, puis la FFF, lors de la phase finale nationale, sont tenues de mettre en place un dispositif préventif afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation sportive et l'accueil du public, des acteurs du jeu et des délégations des équipes dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Le déroulement de la rencontre doit s'effectuer dans le respect des dispositions de l'article 2.1b) du Règlement Disciplinaire.

En conséquence, lors de chaque événement, le District et/ou la Ligue met en œuvre du dispositif préventif de sécurité. Elle nomme un responsable sécurité qui se tient à proximité de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

L'affichage des numéros de secours et de la permanence médicale (établissements hospitaliers de garde, etc.) ainsi qu'un équipement de première urgence sont obligatoires pour chaque rencontre.

La présence d'un médecin au bord du terrain mis à la disposition des acteurs du jeu est laissée à l'appréciation de l'organisateur.

En l'absence d'un médecin, la présence au bord du terrain d'une personne désignée par l'organisateur, titulaire d'un diplôme de secourisme à jour, est obligatoire.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisateur est également responsable de la mise en place d'un dispositif préventif de secours à personne destiné au public lorsque cela est nécessaire.

1 - Vestiaires

Des vestiaires fixes seront attribués aux équipes pour leur permettre de se changer à leur arrivée.

Il est tout de même conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires.

La municipalité, le club recevant ainsi que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le District organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accès aux vestiaires sera limité aux joueurs des équipes finalistes, aux entraîneurs et aux Présidents des deux clubs.

2 - Restauration et Collation

La délégation des clubs qualifiés (14 personnes maximum incluant les joueurs, le staff technique et dirigeant) se verra remettre une enveloppe de 14 tickets repas et boissons qu'ils prendront au moment du déjeuner.

Les officiels désignés mais aussi les membres de la LFNA et des Districts bénéficieront aussi de tickets repas et une liste sera établie au préalable par l'instance organisatrice.

Le club organisateur prévoit un point de restauration et buvettes pour tout supplément.

Un est prévu pour les joueurs et les officiels à l'issue de la rencontre et de la remise des récompenses.

[3 - Contacts le jour de la manifestation](#)

Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Référent Beach Soccer LFNA - [Benoît MICHELENA](#) : [06 82 84 64 50](tel:0682846450)

Conseiller Technique en charge du développement des pratiques – [Olivier GUITON](#) : [07 60 49 89 07](tel:0760498907)

[4 - Arrivée des équipes sur le site](#)

Dans un souci d'organisation, nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir si votre équipe arrivera en bus ou en voitures pour que l'on puisse organiser votre arrivée et le stationnement.

Un parking sera mis à disposition des équipes (joueurs uniquement) et nous vous invitons à suivre le fléchage "Vestiaires Joueurs / Officiels" spécialement mis en place pour vous aider.

[5 - Accès à l'enceinte sportive](#)

L'entrée à la manifestation est gratuite.

[6 - Protocole d'avant et après match](#)

Avant match : entrées des joueurs et des officiels au centre face à la tribune, de manière groupée et horizontale.

Une photo de l'ensemble des acteurs sera prise avant le coup d'envoi de chaque rencontre.

Après-match : les deux équipes salueront les spectateurs, en revenant, ensemble, vers le centre du terrain.

[7 - Remise des prix](#)

La remise des prix aura lieu sur le terrain à l'issue de la journée.